

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUN 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME -
Mme Béatrice BERTHOD - M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN –
Mme Christine CARON (adjoints) – Mme Marie DENAISON –
M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Pascal MOSSE - Mme Camille FAULQUE –
M. Jean BERNICOT - M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN –
Mme Paola PILICHIEWICZ - M. Jérôme JEANBART (arrivé à 20 h 25 avant le vote de la
délibération 2) – Mme Marie BRENIER – Mme Christine VALLETTE - M. Antoine BEIS –
Mme Aurélie JUILLET – M. Roger LEVESQUE – Mme Emmanuelle PELE -
M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON –
Mme Fanny RUPH – M. Antonin GRELE – Mme Danièle HARAN (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

| | | |
|--------------|-------------------|---------------|
| M. LE PIVAIN | a donné pouvoir à | M. GEVREY |
| M. ISSAKIDIS | a donné pouvoir à | Mme BILLAUDEL |
| Mme JOIE | a donné pouvoir à | Mme VALLETTE |
| M. HOFFMANN | a donné pouvoir à | M. BERNICOT |
| M. ROMAN | a donné pouvoir à | M. GUILLON |

ABSENTS

Néant.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne **M. Roger LEVESQUE** comme secrétaire de séance.

.../...

M. LEBRUN : « D'un point de vue protocolaire, il y a un peu de changements au sein du conseil municipal de Viroflay pour des raisons différentes à commencer par le groupe Union Pour Viroflay Martine Giraudy qui était conseillère municipale depuis mars 2014 a déménagé et suit son mari dans le sud de la France et donc il est difficile de continuer à être conseillère municipale à Viroflay même si elle reste tout à fait intéressée par ce qui se passe à Viroflay. Néanmoins elle m'a donné sa démission il y a une quinzaine de jours et, dans l'ordre de la liste, c'est donc Mme Emmanuelle Pelé ici présente qui la remplace et dont la nomination a été officialisée par Monsieur le Préfet tout à fait récemment. Bienvenue à Emmanuelle Pelé.

De l'autre côté, pour le groupe Ensemble Pour Viroflay, il s'agit d'un cas un peu différent puisque Monsieur Jérôme Coquerel a semble-t-il été déclaré inéligible pendant un an et c'est donc Mme Danièle Haran, suivante sur la liste de ce groupe qui lui succède.

Je propose que nous fassions, lors de la séance de septembre ou octobre, l'ensemble des désignations dans les commissions et dans les différentes instances pour intégrer cette dimension protocolaire. Ainsi, cela laissera un peu de temps pour préparer tout cela.

Aujourd'hui nous procédons donc juste à l'installation de ces nouveaux conseillers ou conseillères municipales. »

M. GRELE : « Je voulais juste préciser quelque chose. Ce qui s'est passé c'est que pendant notre campagne, vous vous souvenez peut-être que nous avons fait un sondage, une enquête publique. C'était notre première campagne pour la plupart d'entre nous et nous avons engagé les frais de cette campagne avant d'avoir nommé un mandataire financier. Pour cette raison, malgré le fait que la dépense était minime (quelques centaines d'€) par rapport au budget total de l'élection, nos comptes de campagne ont été retoqués par le Conseil d'Etat ce qui fait que Jérôme Coquerel a été déclaré inéligible pendant un an et qu'il ne sera pas remboursé de ses frais de campagne. Ceci, pour lui bien évidemment, est assez difficile à porter et pour nous une décision assez injuste. Pour ceux qui connaissent un peu le code électoral, il est vraiment très complexe ; ce n'était vraiment pas de la mauvaise foi car nous avons essayé de faire du meilleur que nous avons su faire avec les documents qui étaient à notre disposition et nous avons mal interprété le « guide du candidat » qui est une simplification de la loi. Nous avons un peu le sentiment d'avoir été pris pour exemple mais du coup Danièle Haran remplace Jérôme Coquerel à partir de maintenant. Voilà. »

M. LEBRUN : « Merci de cette explication. Sachant que le Conseil d'Etat était l'appel de la première décision prise il y a quelques mois. Voilà pour ces installations et je pense que maintenant il n'y a plus de parité puisqu'il y a plus de femmes que d'hommes dans ce conseil municipal. »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015

M. BOUFFARTIGUE : « Sur mon intervention, page 30 du document général. Deuxième ligne : « je n'ai cité qu'un investissement » alors que cela était : « je n'ai cité aucun investissement ». »

M. LEBRUN : « Nous corrigerons donc sur le compte-rendu officiel à mettre en ligne dès qu'il sera corrigé. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 11 février 2015.

1 - HOMMAGE A MONSIEUR JACQUES FRAGNIER

M. LEBRUN : « Je remercie sa famille d'être présente, sa femme et ses deux fils. Il s'agit d'un hommage et nous n'avons pas particulièrement l'habitude de le faire à Viroflay dans les conseils municipaux mais là, nous avons jugé qu'il était important de pouvoir le faire : un hommage à Monsieur Jacques Fragnier qui a été un acteur municipal extrêmement important dans les années 70-80 et je pense qu'avec quelques-autres viroflaysiens, il a été l'un des protecteurs de Viroflay notamment du fait de son combat, de sa lutte pendant des années contre le projet Ariso puis A 86 qui était prévu de passer au-dessus de Viroflay. Pour les plus anciens, vous vous en souvenez, pour les plus récents c'est plus difficile, mais le projet initial n'était pas en tunnel mais en viaduc au-dessus de Viroflay sur l'Ouest de Viroflay au-dessus de Bon Repos et après un passage au-dessus de la rue Corby, du Maréchal Foch, des Prés aux Bois et à travers forêt. Je pense que la lutte qu'il a menée aux côtés de Gérard Martin qu'il a aidé à être élu Maire en 1971, a été extrêmement bénéfique et salutaire pour Viroflay. Il s'est éteint il y a quelques semaines, à l'aube de ses 90 ans et donc il était important que le conseil municipal, puisqu'il a siégé comme élu, comme adjoint au Maire de Viroflay, puisse faire un hommage appuyé. J'étais à ses obsèques afin d'être aux côtés de sa famille et il est important que les élus, même si beaucoup ne l'ont pas connu, ainsi va la vie car les générations se succèdent, et je crois qu'il est important que nous, en tant qu'élus, nous puissions prendre exemple sur les personnes de ce « calibre » je dirais, qui se sont investies corps et âme sur la défense de leur ville et des habitants.

Une initiative a été prise par Monsieur Gérard Martin il y a quelques années, de proposer une plaque qui est à l'entrée, dans le hall de l'ancien bâtiment, le pavillon de Morny, une plaque sur laquelle sont gravés les noms, et pour l'instant il n'y en a qu'un, de ceux comme on dit qui « ont bien mérité de la ville de Viroflay ».

Le premier nom est celui de Monsieur Lucien GENDRE, un des acteurs de la lutte contre cette A 86, contre le projet proposé à l'époque et qui lui aussi avait aidé à préserver Viroflay. Le deuxième nom qui sera gravé dans les quelques semaines à venir sera celui de Monsieur Jacques FRAGNIER, gravé dans le marbre et dans l'histoire de notre ville que nous aimons évidemment tous par-dessus tout.

Je vous propose, en hommage à Monsieur Jacques FRAGNIER, de faire une minute de silence.

Merci encore à ses deux fils et à sa femme, Madame FRAGNIER qui n'habite pas très loin de l'hôtel de ville et que nous voyons encore régulièrement dans la ville. Merci de votre présence ce soir. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

ADRESSE à titre posthume sa reconnaissance à Monsieur Jacques FRAGNIER, Maire-adjoint honoraire.

DECLARE que Monsieur Jacques FRAGNIER a bien mérité de la Commune de Viroflay et, à ce titre, son nom figurera sur la plaque dédiée dans le hall de la mairie.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - DEFIS VIROFLAYSIENS 2015

M. LEBRUN : « Point assez différent et là aussi il s'agit de la vie d'une commune dans laquelle il y a des retraités, des moments tristes, des moments joyeux et ce qui est important aussi ce sont les occasions de se rendre utile pour sa ville, pour les autres, de sa ville ou d'ailleurs. La délibération que nous allons présenter maintenant est une délibération à laquelle vous êtes habitués depuis quelques années ; il s'agit des défis jeunes. C'est l'occasion pour des jeunes de Viroflay, ou voire un peu au-delà, de se mobiliser, seuls ou en équipes, équipes composées pour l'occasion ou déjà construites depuis quelques années pour aller vers les autres et se proposer un vrai défi parfois humanitaire, sportif, personnel. C'est Mme Billaudel qui va nous présenter les 5 dossiers et je vous proposerai symboliquement de suspendre la séance afin que les jeunes qui sont nombreux... Je laisse la parole à Mme Billaudel qui souhaitait faire autrement... »

Mme BILLAUDEL : « Les défis viroflaysiens existent depuis 2001 et tous les ans nous avons un certain nombre de projets. Cette année, 5 projets ont été retenus, 2 en plus avaient été présentés dont 1 a été annulé car il devait se passer au Népal et au vu des événements il a été annulé, et 1 autre qui devait se passer au Pérou et qui finalement ne part pas. J'ai vu qu'il y avait pas mal de jeunes dans la salle mais je ne les connais pas tous ; donc ceux qui sont là présenteront leur dossier rapidement... »

M. LEBRUN : « Ce que je propose c'est que vous preniez le micro du bout de table... »

Mme BILLAUDEL : « Je vais quand-même les rassurer. Ne vous inquiétez pas : votre prestation orale n'influencera pas le vote ce soir. Faites-nous donc un résumé rapide de votre projet. »

Présentation des projets par les jeunes eux-mêmes.

- **Projet humanitaire** : Aider Angkor et encore
« Nous sommes une équipe de 16 étudiants en médecine et je suis venue avec la trésorière de notre projet. Dans un peu moins d'un mois nous allons partir au Cambodge pendant 3 semaines afin d'intervenir dans des petits villages dans la région de Siem-Real.

.../...

Le projet s'articule autour de plusieurs pôles : l'éducation et nous mettons cette année surtout l'accent sur la prévention sexuelle, sur la santé des jeunes filles car là-bas ce sont des sujets tabous qu'elles n'abordent pas forcément ; l'apprentissage de l'anglais pour les petites classes ; un pôle santé, en rapport avec nos études de médecine, les gestes de premiers secours et enfin la prévention des infections liées à l'eau comme par exemple le paludisme qui sévit encore au Cambodge. »

- Projet sportif et humanitaire : 4-L Trophy 2016

« Nous allons, avec mon coéquipier nous lancer l'année prochaine dans le 4 L Trophy. Pour nous il s'agit d'un vrai défi sur le plan sportif d'une part parce que c'est l'automobile, sur le plan personnel car l'apprentissage de la mécanique n'est pas évident et enfin un défi humanitaire car nous allons rencontrer « les enfants du désert », association soutenue par le 4-L Trophy depuis de nombreuses années. Nous emportons dans notre 4-L, sans que ce soit un risque pour nous au niveau de la sécurité, de nombreux dons qui sont principalement des dons en nature. 80 000 tonnes de dons ont été apportées l'année dernière, fournitures scolaires ou équipements sportifs, déposées pour cette association et remises en mains-propres puisqu'il y a une journée de rencontre avec « les enfants du désert ». Sur le plan humanitaire cela est plus complexe puisque cette association nous permet de réaliser des infrastructures, d'embellir les squares pour les enfants, dans les écoles aussi. Une journée est vraiment dédiée à cela dans le raid afin de pouvoir améliorer le quotidien de ces enfants qui n'ont pas accès à une éducation comme nous la recevons en France et aux moyens qui permettent cette éducation. Pour l'instant nous en sommes à la phase de préparation de la 4-L ce qui avance doucement... »

M. LEBRUN : « Avez-vous appris à désensabler une voiture, changer des pneus, des roues ?... »

« C'est en cours d'apprentissage. »

- Projet humanitaire : Equipe des Little Rocks

« Nous partons un mois au Maroc, du 23 juillet au 21 août dont 3 semaines au sein de l'association Tawaya. Durant ces 3 semaines, nous allons participer à la construction d'une kasbah en terre cuite, essayer d'apprendre le français oral aux jeunes enfants et leur faire découvrir les valeurs du scoutisme au travers de jeux. Pendant la dernière semaine, nous allons partir à Marrakech afin de découvrir la culture marocaine. Il faut savoir aussi que ce projet a déjà été repris par des équipes scouts les années précédentes et donc nous voulons poursuivre le même projet dans le même village afin de faire une expérience sur plusieurs années. Il s'agit là du 3^e partenariat avec cette association. »

- Projet sportif et humanitaire : Trophée des lycées 2015

Mme BILLAUDEL : « C'est un évènement qui a déjà eu lieu, entre le 8 et le 10 mai 2015, qui a regroupé 4 viroflaysiens et 2 jeunes extérieurs à Viroflay ; rassemblement sportif et humanitaire organisé par l'UCPA à Lorient et proposé à tous les lycées de France qui souhaitent y participer. Cette équipe, à l'initiative de cette participation, a dû préparer son dossier de partenariat, réaliser un stage d'une semaine de voile, monter un budget, communiquer sur le projet et les sponsors et soutenir financièrement l'association « A 2 on voit mieux » de Saint-Thomas qui organise l'activité pour des enfants handicapés.

.../...

Durant cette organisation, tandis qu'une équipe « mer » participait à la course en voilier, une équipe « terre » était en charge de l'animation du stand présent dans le village du Trophée des lycées pour, notamment, présenter et promouvoir l'association.

Ce qui est intéressant dans ce défi, c'est que ce sont des lycéens donc ce sont des très jeunes. Je ne veux pas dire que ceux qui partent sont beaucoup plus âgés mais ils ont beaucoup travaillé pour préparer ce trophée. »

Mme BESNARD : « Nous avons une question à poser concernant le montant de la subvention redonnée à l'association ?... Si nous faisons vraiment la soustraction, nous avons vu que 155 € auraient pu être reversés si les comptes qui m'ont été donnés étaient les bons... »

Mme BILLAUDEL : « Je regrette que vous ne m'ayez pas posé la question lundi parce que j'aurais demandé la réponse que je n'ai pas aujourd'hui. Mais je demanderai et je fournirai le renseignement ultérieurement. »

- Projet de solidarité internationale : animation par l'équipe Altaïr dans un orphelinat en Bulgarie

« Je viens au nom de l'équipe Altaïr et nous sommes 4 jeunes qui partons en Bulgarie du 6 au 30 juillet. Nous allons dans un orphelinat avec une association qui s'appelle « Bonne mine » qui est affiliée à Saint-Vincent-de-Paul et basée à Neuilly ; nous allons là-bas nous occuper des enfants âgés de 6 à 18 ans dont beaucoup sont handicapés ; nous allons remplir leurs journées d'activités à la fois manuelles et sportives, nous allons essayer de leur apprendre un peu d'anglais et de français. De notre côté, nous apprenons le bulgare, l'alphabet cyrillique. Durant la dernière semaine, quelques jours vont être consacrés à une randonnée en montagne (vallée des 7 lacs, le monastère de Rila etc...) »

Mme BILLAUDEL : « Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une aide financière pour soutenir ces 5 projets de la façon suivante :

- Projet humanitaire : Mme ANDREASSIAN Mané : aider Angkor et encore : 200 €
- Projet sportif et humanitaire : Mme JOUAN Ségolène : 4L Trophy 2016 : 200 €
- Projet humanitaire : M. DENEUVILLE Stanislas : projet humanitaire dans le village de R'bat – Equipe des Little Rocks : 500 €
- Projet sportif et humanitaire : M. DE METZ Pierre : trophée des Lycées 2015 : 300€
- Projet de solidarité internationale : Mme GADAL Mathilde : animation par l'équipe Altaïr dans un orphelinat en Bulgarie : 400 €

Soit un total de 1 600 € »

M. GRELE : « Je m'inquiète énormément car je vois qu'en 2011 nous avons 4 projets subventionnés et depuis c'est allé croissant avec 5 projets en 2012, 6 en 2013 et 7 en 2014. Cette année, je vois que seulement 5 projets ont été déposés. Cette aide est effectivement très intéressante et nous y sommes tout à fait favorables. Nous aimerions simplement qu'elle soit davantage communiquée pour que plus de Viroflaysiens puissent en profiter. »

M. LEBRUN : « Vous savez, je pense que les jeunes en question qui ont entre 17 et 20 ans connaissent beaucoup d'autres jeunes sur Viroflay et doivent beaucoup en parler.

.../...

Le bouche à oreille fonctionne aussi mais il est vrai qu'il faut avoir un projet, il faut se bouger et ce sont quand-même des jeunes qui consacrent une bonne partie de leur année, voire de leur année précédente à la préparation de ce projet ; surtout, lorsque l'on est en études supérieures cela n'est pas forcément très facile d'arriver à mener à terme ce genre de projet car il faut trouver des financements, des sponsors etc... Nous serions ravis si nous pouvions avoir 10 projets mais je pense que le fait que nous fassions ce « défi jeunes » depuis quelques années commence à se savoir dans Viroflay. Si un jour nous avons 15 dossiers et que les 15 sont éligibles, je serai ravi. Cela nous fera dépenser un peu plus mais nous ferons des économies par ailleurs. Nous avons cependant bien reçu votre remarque.

Avant de passer au vote, je signale que je ne participerai pas au vote car je suis un peu concerné par un des projets. Je ne souhaite donc pas participer au vote pour des raisons de neutralité. »

Sur proposition de Monsieur le Maire qui ne souhaite pas prendre part au vote,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'émettre un avis favorable au versement de la somme de 1600€ pour soutenir les 5 projets à vocation humanitaire, sportif, culturelle ou artistique, à savoir :

- **Projet humanitaire : Mme ANDREASSIAN Mané : aider Angkor et encore : 200 €**
- **Projet sportif et humanitaire : Mme JOUAN Ségolène : 4L Trophy 2016 : 200 €**
- **Projet humanitaire : M. DENEUVILLE Stanislas : projet humanitaire dans le village de R'bat – Equipe des Little Rocks : 500 €**
- **Projet sportif et humanitaire : M. DE METZ Pierre : trophée des Lycées 2015 : 300€**
- **Projet de solidarité internationale : Mme GADAL Mathilde : animation par l'équipe Altaïr dans un orphelinat en Bulgarie : 400 €**

DIT que la somme correspondante est inscrite au budget 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : « Nous vous souhaitons aux uns et aux autres une belle réussite et surtout soyez prudents, apprenez beaucoup de mots bulgares, arabes etc... Soyez prudents car le contexte international peut être parfois un peu tendu pour certains pays. Soyez prudents et revenez-nous avec plein d'images dans la tête et des images que vous pourrez nous montrer aussi. Egalement pour motiver l'année prochaine d'autres jeunes par des actions de communication, au forum des associations afin que l'année prochaine nous puissions avoir nos 15 dossiers ! Merci à vous. Vous êtes viroflaysiens et vous pouvez rester là pour la durée de notre conseil municipal si vous le souhaitez ou peut-être avez-vous d'autres choses à faire ce soir mais en tout cas vous êtes les bienvenus. Merci à vous. »

.../...

3 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VIROFLAY ET GRDF POUR L'HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS SUR DES TOITS D'IMMEUBLES DANS LE CADRE DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF

M. de HEAULME : « Vous avez fort bien résumé la délibération qui est un peu longue non pas dans le rapport lui-même dont je vais quand-même vous donner lecture mais dans la convention pour ceux qui l'ont lue.

Donc comme vous le savez, GrDF gère en France un réseau de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations acheminant le gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application de la loi et du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage de gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Bref, je vais vous expliquer cela de manière un peu plus courte. Vous avez, pour la plupart d'entre vous, un compteur gaz chez vous et en tout cas ceux qui sont abonnés au gaz Grdf, compteur qui est relevé soit par vous-même qui transmettez les informations par téléphone ou par internet et GrDF est en train de mettre en place un système de « télé-relevé » ce qui va passer par des micros émetteurs dans les compteurs et surtout des concentrateurs qui sont des outils qui vont récupérer des données pour les transmettre à GrDF. GrDF nous a donc proposé une convention avec la ville pour mettre en place de ces appareils sur des bâtiments communaux et après un audit long et appuyé ils ont retenu le gymnase Gaillon, la piscine des Bertisettes et le bâtiment des services techniques pour commencer et il s'agit d'installer des équipements qui pèsent à peu près 5 kg sur le sommet des immeubles. Ce qu'il faut savoir c'est que ce sont des appareils à très faible émission ; nous ne sommes pas dans le même domaine que les antennes-relais qui ont parfois inquiété certains en matière de GSM et là c'est vraiment du système extrêmement léger.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui va faciliter un peu la vie des viroflaysiens en se libérant de la contrainte de présence à des heures pas forcément très pratiques du relevé de gaz. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

4 - PARKING DE LA BIBLIOTHEQUE : NOUVELLE TARIFICATION DU STATIONNEMENT PAYANT

M. de HEAULME : « Concernant le parking de la bibliothèque, je vais faire référence à une loi dont je suis en train de chercher le texte. Il s'agit de la loi du 17 mars 2014 qui est codifiée à l'article L.113-7 du Code de la consommation et qui entre en vigueur le 11 juillet 2015.

Il y a donc quand-même une loi qui à partir de maintenant va exiger que tous les parkings de ce type aient une tarification par tranches de 15 minutes jusqu'à 12 heures.

Jusqu'à maintenant, vous aviez des systèmes où toute heure commencée était due, d'autres qui faisaient quasiment à la minute mais donc ils doivent avoir une tarification à l'heure mais par pas de 15 minutes. Il faut donc que toutes les 15 minutes le tarif soit un peu plus cher. Ce n'est pas une réglementation mais une loi.

Q Park nous a donc dit que nous avons validé les tarifs proposés jusqu'à maintenant mais il faut que nous nous ajustions à la loi et nous ne pouvons pas dire que nous mettons en place un pas de 15 minutes avec une augmentation de 0 car nous n'avons pas le droit et il faut vraiment faire une augmentation et il faut qu'au bout du compte statistiquement, sur le nombre des entrées et sorties, Q Park s'y retrouve à peu près car cela revient à peu près au même. Il faut éviter de pénaliser de façon trop importante les usagers mais il fallait trouver un équilibre assez fin. Ils nous ont donc proposé une grille de tarifs que nous avons un peu amendée car les pas étaient quand-même un peu violents et nous avons essayé de nous mettre d'accord avec eux pour quelque chose qui reste raisonnable, honnête, serein et supportable.

Comme auparavant, le tarif augmente de façon assez nette au-delà de 12 heures mais nous n'avons pas changé cette chose-là car ce qu'il a fallu c'est de trouver des ajustements 15 minutes par 15 minutes.

Je vous propose donc d'entériner cette modification. »

M. BOUFFARTIGUE : « Comme nous avons un conseil un peu court, je vais juste élargir un peu le débat tout en restant dans le sujet. Aujourd'hui il est vrai que nous avons le parking du marché qui est bien rempli ce qui est très bien et qui dessert bien les commerces. Aujourd'hui, si je ne me trompe pas le parking de la bibliothèque est aussi largement utilisé par des gens avec des abonnements à l'année car il se trouve au bout du secteur commerçant. Ce que je voudrais savoir : nous avons juste commencé à réfléchir à la situation lorsque l'immeuble d'en face serait terminé de construire ; nous aurons un espace commercial en bas si j'ai bien compris qui sera assez grand et moderne et qui pourra attirer une enseigne intéressante ayant une valeur de locomotive dans un coin où effectivement, en aérien, il n'y a plus beaucoup de places et souvent saturé. Allons-nous faire jouer à ce parking le rôle du parking du marché en imaginant, en anticipant sans connaître l'enseigne qu'il y aura ? Pourquoi ne pas instaurer des minutes gratuites si les gens fréquentent l'enseigne en question afin de réguler un peu ce secteur qui risque de devenir très encombré si nous avons un commerce qui fait s'arrêter les gens passant par l'avenue ? »

M. LEBRUN : « Surtout si c'est un Mac Donald ! Ah excusez-moi je n'ai rien dit. Simplement, nous verrons effectivement quel type de commerce s'installe là mais pour l'instant c'est le promoteur qui est en train de rechercher des enseignes et auquel nous avons suggéré des idées qui n'ont pas fonctionné. Nous n'avons pas trouvé ou les opérateurs que nous avons trouvés n'ont pas donné suite pour un certain nombre de raisons.

.../...

Après, lorsque le nouveau commerce s'installera à cet endroit-là, nous pourrons travailler avec lui sur une possibilité de tarification ce qui pourra éventuellement s'étendre à d'autres commerces qui se trouvent à côté car le plus simple pour ces clients sera de stationner dans le parking de la bibliothèque juste en face. Nous serons pragmatiques en fonction de l'opérateur en question et là nous serons peut-être amenés à passer un accord particulier ou alors si cet opérateur veut prendre une heure gratuite il pourra le faire aussi et il verra directement avec Q Park. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'instaurer pour le parc de stationnement de la bibliothèque une tarification au quart d'heure conformément à la grille ci-jointe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - ILOT GERMAINE DELAUNAY/LA FORGE : CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES

M. BERNICOT : « L'îlot Germaine Delaunay/La Forge qui se situe à l'angle de la rue Rieussec et de l'avenue du Général Leclerc entre les deux gares rive droite et rive gauche a été identifié dans le cadre du PLU comme un secteur stratégique faisant l'objet d'une opération d'aménagement et de programmation. Il fait partie des 5 îlots qui constituent le périmètre de l'opération de renouvellement urbain « Viroflay à l'horizon 2025 » et il est prévu dans ce cadre d'édifier 130 logements, des commerces, des bureaux et un équipement intergénérationnel qui regroupera l'activité d'Arc'Ados et La Forge.

La moitié de la maîtrise foncière de ce secteur est détenue par la ville et le département et pour s'assurer la maîtrise complète de ce foncier, il est proposé au conseil de confier à l'EPFY, Etablissement Public Foncier des Yvelines, la mission d'acquérir les terrains restant dans le cadre d'une convention d'action foncière dont la durée serait de 5 ans et qui porterait sur un engagement de 5,1 millions d'€

Pour mémoire, 3 autres îlots font déjà l'objet d'une convention avec l'EPFY à savoir la place de la Fête, la Patte d'Oie et rive droite. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

APPROUVE la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain sur l'îlot « Germaine Delaunay-La Forge », telle qu'annexée à la présente délibération, par laquelle la Commune confie à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines une mission de maîtrise foncière.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - ILOT CHAUMETTE : CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY)

Mme DENAISON : « La convention qui vous est proposée ce soir concerne le secteur de l'îlot Chaumette situé entre la rue des Prés aux Bois, la rue Chaumette et les voies ferrées à proximité de rive droite et a pour objet de créer un périmètre de veille foncière sur un terrain de presque 6 000 m² dont près de 40 % relèvent déjà d'une emprise foncière publique.

A la différence de la convention qui vous a été présentée par Monsieur Bernicot, celle-ci est plus spécifique puisqu'elle ne s'inscrit pas dans le projet de la ville, projet ZAC stricto-sensu, mais disons qu'elle relève d'une opportunité que la ville a décidé de saisir et qui répond à une conjonction de plusieurs facteurs. Le premier est effectivement une propriété des terrains de l'Etat qui possède 3 terrains sur ce secteur, une propriété « Ville », un intérêt de l'Etat comme il est rappelé dans le rapport déjà pour vendre ces terrains il y a une dizaine d'années et, plus récemment, des intentions de vendre de plusieurs terrains situés à proximité qui se sont manifestées.

Tout cela créé un contexte, une opportunité pour répondre à plusieurs enjeux importants pour la ville à savoir : créer de l'offre de logements avec un pourcentage important puisqu'il s'agit de créer 40 % de logements sociaux, avec un intérêt pour la ville de remembrement du secteur puisque comme cela est expliqué dans les documents qui vous ont été soumis, il y a un enjeu d'accessibilité très fort car ce périmètre de veille foncière, constitué par la présente convention si vous l'acceptez, n'a aujourd'hui pas d'accessibilité. Donc plusieurs enjeux : remembrement, accessibilité et augmentation du nombre de logements sociaux à hauteur de 40 % de l'opération qui ont conduit justement la ville à se saisir de cette opportunité. Nous sommes partie prenante directement en pesant dans la balance puisque nous avons cette propriété dans le futur périmètre et la présente convention vise à saisir l'EPFY comme facilitateur de l'opération.

Donc à ce stade, nous saisissons l'EPFY pour la veille foncière puisque nous ne sommes pas encore dans la maîtrise foncière, afin de faciliter l'opération et permettre sa réalisation avec les objectifs cités qui relèvent de cet intérêt général de remembrement, de désenclavement et d'offre de logement social.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et pour un montant de 3 millions d'€ pour laquelle il vous est proposé une approbation. »

M. LEBRUN : « Je rappelle juste que sur le schéma que vous avez sous les yeux que les 3 terrains de l'Etat sont les 2 du haut et celui du bas. Cela tombe bien que nous ayons eu tout à l'heure l'hommage à Jacques Fragnier car ces terrains faisaient partie de l'ancienne emprise de l'A 86 puisqu'elle devait passer en aérien au-dessus de Viroflay et l'Etat avait acheté progressivement certains terrains le long du tracé de l'A 86.

.../...

Lorsque l'emprise a été levée, dans les années 1996-1997, l'Etat n'avait plus besoin de ces terrains et à partir de 2004 ils ont commencé à se poser la question du devenir de ces terrains et pour certains ils ont déjà été cédés à des bailleurs sociaux notamment rues Corby, Tuilerie, Madeleine, Maréchal Foch, Roger Després et un peu avenue du Général Leclerc et il reste donc là ces 3 terrains. La ville de Viroflay avait l'opportunité d'acquérir le terrain à l'angle, au milieu des 3 ce que nous avons fait il y a déjà quelques années afin d'essayer de faciliter une opération qui aurait pu se réaliser pour essayer d'améliorer l'accès et la voirie qui s'y trouve. Il y a eu des mouvements fonciers dans ces parcelles, des personnes qui sont décédées, des propriétaires qui souhaitent vendre et pour tenter de coordonner un peu l'ensemble et éviter que cela parte de façon décousue, l'idée était de travailler à la fois avec l'EPFY qui va de toute façon contacter les propriétaires si ce n'est déjà fait, pour essayer de voir comment une opération de ce type-là peut se réaliser notamment pour le désenclavement de ces parcelles qui représentent quand-même 6 000 m² et qui s'inscrivent dans le PLU de Viroflay qui a été voté en avril 2013 dans une zone dite UG, dite zone pavillonnaire. »

M. BOUFFARTIGUE : « Nous n'avons pas souvent l'occasion de rajeunir et cette délibération me permet de le faire parce que la première réunion publique à laquelle Mme Besnard et moi-même avons participé, fraîchement élus, était la présentation d'un premier projet aux riverains qui n'a jamais vu le jour. Nous espérons donc que ces outils sont mis en place pour avoir un projet qui aboutisse et effectivement réponde à un certain nombre de problèmes soulevés ce soir-là notamment pour l'accès pompiers. Si nous arrivons donc à faire un projet qui permette un accès par la parcelle des Prés aux Bois, cela permettra à la fois de faire un projet et à la fois de ne pas perturber le reste de la rue. »

M. LEBRUN : « Je rappelle que c'est l'Etat en 2004 qui avait lancé un appel à projets auprès de bailleurs sociaux pour vendre ces différents terrains. Nous sommes en 2015 et, en 2015, les autres terrains que je citais tout à l'heure : Madeleine, Tuilerie, Corby ne sont même pas encore finis d'être construits. Donc voyez un peu lorsque l'Etat donne des leçons aux maires en disant « vous ne construisez pas vos objectifs de logements sociaux », je pense qu'effectivement, il faut aussi que l'Etat regarde lui-même dans quelle mesure il peut mettre en œuvre la politique qu'il a défini par lui-même.

Nous essayons donc de contribuer en faisant en sorte que le quartier et ce qui y est fait soit relativement harmonieux ; cela est loin d'être fini car il y a encore des propriétés privées et c'est pour cela qu'il s'agit d'une convention d'action foncière pour mettre en relation les quelques propriétaires privés avec l'EPFY selon la procédure d'acquisition la plus amiable possible. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain sur l'îlot « Chaumette », telle qu'annexée à la présente délibération, par laquelle la Commune confie à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines une mission de veille foncière.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

7 - ILOT PLACE DE LA FÊTE : CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET URBAIN AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY)

M. BERNICOT : « Sur la place de la Fête il y a déjà une convention qui a été signée en juillet 2012 et qui arrive à échéance le 16 juillet prochain. Il convient donc de renouveler cette convention en tenant compte du fait que le périmètre a changé puisque l'ancienne convention intégrait le terrain de l'Etat « La Source » qui a été cédé pour la constitution d'un EHPAD et de logements sociaux.

La nouvelle convention devrait permettre à l'EPFY une démarche d'acquisition des terrains qui ne sont pas encore sous maîtrise publique et est fixée pour une durée de 5 ans ; son engagement maximum est de 1.2 millions d'€ et il est donc demandé au conseil d'approuver le renouvellement de cette convention dans les conditions décrites. »

Mme RUPH : « Une remarque générale sur les 3 projets. Nous, comme vous le savez, nous sommes plutôt pour toutes ces évolutions, notamment le projet de création d'un lieu intergénérationnel, projet que nous avons proposé et défendu. Place de la Fête aussi et pourquoi pas, car nous avons toujours défendu les projets de logements et de logements sociaux. Notre question est : quel est le timing sachant que nous avons bien compris que pour le 2^e projet cela était plutôt du long terme, mais pour les 2 autres, pourrions-nous avoir un peu en amont le déroulé ou au moins le planning de ces projets afin d'éviter que nous nous retrouvions comme souvent 15 jours avant avec un plan, un croquis d'architecte ou parfois une maquette que cela est déjà arrivé. Etant entendu que ce n'est pas gravé dans le marbre et que cela dépend de plein de choses et d'aléas dont vous nous faites part parfois mais au moins d'avoir un ordre d'idée de l'échéance, des rencontres et des moments d'échanges que nous pourrions avoir sur le détail et la mise en œuvre de la réalisation de ces projets. »

M. LEBRUN : « Je suis un peu étonné de votre question à laquelle je vais répondre, étant donné que nous avons eu une commission plénière ici même il y a quelques semaines, nous avons des commissions plénières en septembre et un conseil municipal en octobre sur le même sujet, deux réunions publiques, une mardi soir et une mardi de la semaine dernière sur le même sujet à l'auditorium au cours desquelles ont été évoquées ces questions de périmètre, d'objectifs, de planning. Vous me posez des questions auxquelles les réponses ont déjà été données durant ces différentes réunions et vous demandez quand vous pourrez participer... Je suis désolé mais la participation est déjà commencée et elle est commencée par de la concertation entre nous, entre élus d'abord puis avec la population. Nous avons décidé de prolonger la concertation avec la population au-delà de la 1^{ère} phase que nous avons lancée en octobre-novembre dernier et nous la prolongeons jusqu'à fin juillet pour ensuite faire un bilan de concertation au mois de septembre-octobre au cours d'un conseil municipal.

Donc le projet suit son cours ; comme je l'ai évoqué plusieurs fois il n'y a aucun projet à proprement parler dans la mesure où nous n'avons pas d'idée de la structure que cela peut prendre ; nous avons simplement défini une enveloppe théorique de nombre de logements à établir, à construire sur ces différents îlots ainsi que le permet le PLU ; nous n'avons aucune maquette, aucun plan, aucun promoteur, aucun aménageur désigné et tout cela je l'ai dit, et redit, durant les réunions que nous avons pu avoir ensemble et les réunions publiques.

Donc je vais quand-même répondre à votre question : le bilan de la concertation sera fait à la rentrée (septembre-octobre) puis nous aurons la fin de l'année 2015 pour préparer le dossier de ZAC qui permettra de rechercher un aménageur via un appel à concurrence par les marchés publics.

.../...

Lorsque cet aménageur sera trouvé, nous travaillerons avec lui autour d'un cahier des charges certainement de type soit architectural soit de type projet de façon précise et c'est cet aménageur qui sera chargé de trouver les promoteurs qui correspondront au cahier des charges et selon une procédure que j'espère la plus ouverte possible en notre sein, c'est-à-dire avec une participation des élus bien évidemment mais pourquoi pas avec la participation de certains habitants qui pourraient être intéressés par le sujet.

Voilà la démarche et comme je l'ai dit lors de la dernière réunion publique, cela nous amène à un premier coup de pioche sur ces 5 îlots au mieux vers mi ou fin 2017 sachant que notre période triennale sur les logements sociaux s'achève au 31 décembre 2016. Mais sur des projets comme celui-ci où nous rentrons dans de la concertation et sur un processus très encadré, la durée est plus longue que celle de projets que nous pourrions lancer de façon non coordonnée. Je réexprime mon regret que vous ayez pu poser cette question parce que les réponses ont déjà été données plusieurs fois. »

Mme RUPH : « La concertation se fait dans les deux sens comme par exemple pour le PLU ou dans le cadre de projets où il y a des réunions publiques pour lesquelles vous faites appel à la remontée d'informations et nous trouvons que la redescende est un peu moins formalisée, de façon moins partagée ou un peu plus tardive.

Je ne doute pas que vous preniez acte, je ne sais pas bien dans quelle mesure et comment, des remontées dans le cadre de ces concertations mais après, en tout cas nous en tant qu'élus Ensemble Pour Viroflay, nous ne sommes pas associés à la consolidation. Nous avons demandé dans le PLU et ses différents projets, d'avoir une synthèse des remontées qui avaient été faites : sur le PLU nous l'avons eue par le biais du rapport du rapporteur public mais c'était de mémoire 15 jours avant le vote du conseil municipal et la chose plus précise à laquelle nous faisons allusion est que nous souhaitons être concertés non pas en simples Viroflaysiens mais en tant qu'élus municipaux. »

M. LEBRUN : « C'est un très bon exemple. Faut-il que je fasse la liste de vos absences aux réunions que nous avons pu avoir ?

Pour la phase de septembre dernier : nous avons fait deux réunions plénières ; vous étiez à la première mais pas à la seconde.

Pour cette phase-ci : nous avons fait une commission plénière ; Antonin Grêlé devait y être. Nous avons fait 2 réunions publiques, un conseil municipal de 10 minutes à 8 heures le matin justement pour relancer la procédure de mise à disposition de l'étude d'impact légèrement modifiée et sur laquelle nous avons apporté des compléments, personne de votre groupe n'était présent. Nous avons fait 2 réunions publiques, deux semaines consécutives, vous étiez à la première mais pas à la seconde.

Les réponses ont été données lors de la première réunion alors je suis un peu surpris que vous demandiez... Je continuerai à faire des réunions plénières où le groupe Solidaires à Viroflay vient régulièrement malgré le fait qu'ils aient aussi un travail pour la plupart. En l'occurrence, dans l'équipe municipale certains sont venus le soir, d'autres le matin et je suis désolé mais je ne peux pas rester impassible face à des demandes que je pense sincèrement... la concertation telle que nous avons pris le soin de la lancer sur cette question de ZAC est une chose sur laquelle nous avons pris le temps de faire une première phase, d'avoir une remontée de questions durant cette phase avec des registres abondamment remplis par certains. Nous nous sommes dits qu'il y avait un certain nombre de questions techniques posées et nous les avons regroupées par thématique et nous avons fait appel à des personnes extérieures afin d'apporter des éléments de réponse.

.../...

C'était l'objet de cette deuxième phase de concertation en se disant que nous revenions vers la population, d'abord vers vous élus, pour donner les réponses que nous pouvions apporter. Il s'agit bien là de la redescende d'informations dont vous parlez, vers les Viroflaysiens sur les questions d'hydrogéologie, du nombre de logements, des équipements qui vont être construits, de la Place de la Fête et du paysagement de Bon Repos et du stationnement sur certains îlots.

Les éléments de réponse ont donc été apportés lors des deux réunions publiques et ici même en commission plénière. Vous voyez donc bien que nous sommes dans un système de remontée et de redescende d'informations ce que nous continuerons de faire d'abord avec les élus, nous vous inviterons et après vous venez si vous voulez, et nous continuerons sur ce même schéma. J'ai même demandé à certaines associations de Viroflay de venir et j'ai même discuté avec elles pendant parfois 2 ou 3 heures autour de ces questions-là et voyez que sur la question de la concertation je pense que l'on ne peut pas nous dire que nous n'en faisons pas suffisamment ! Et nous continuerons à en faire je vous le promets parce que je pense que c'est une bonne façon de faire ce sur quoi il faut que chacun participe. »

Mme RUPH : « Sur la question de la présence, nous en avons parlé la dernière fois. Si nous regardons ce soir le pourcentage de personnes présentes, nous pouvons vous retourner le point. Combien d'élus de votre côté manque-t-il ? Alors que nous sommes tous là. Après nous sommes 3 et effectivement, à ces commissions plénières, il est rare que nous y soyons tous les 3 mais nous avons quasiment à chaque fois un représentant et il est arrivé une fois où il n'y en avait pas. Pour le conseil municipal du vendredi à 8 heures du matin ; nous avons été prévenus tardivement et vous dites vous-mêmes qu'il s'agissait d'un conseil municipal à 8 heures du matin de 10 minutes ! Je ne sais pas mais en terme de concertation et de relance sur un projet de cette importance, soit vous nous dites que ce n'est pas grave et que cela prend 10 minutes un vendredi matin à 8 heures, soit vous dites qu'il s'agit d'un sujet important et voilà... Mais je ne suis pas sûr que ce soit l'essentiel. Ensuite, pour la concertation, j'ai commencé d'ailleurs par vous dire merci de la présentation et que j'avais bien noté les réunions etc... Il se trouve toutefois, comme dans tout projet, qu'il y ait un goulet d'étranglement à la fin sur la mise en œuvre, le choix et la réalisation même du projet. Monsieur le Maire, sur le cas de Verdun, de Gaillon, du PLU etc... et même la détermination des 5 emplacements des zones avant les élections, nous étions là et nous nous sommes retrouvés à un conseil municipal sans que ce soit trop annoncé et nous avons vu des cercles arriver en nous disant qu'il s'agissait de ces 5 zones-là... Le plan de Gaillon : nous sommes venus à un Conseil municipal, nous avons vu le point apparaître 8 jours avant et le jour du conseil vous nous avez dit avoir reçu les documents tardivement de la part de l'architecte alors que nous avons découvert un projet ficelé au point que nous avions une esquisse colorée et peinte du projet fini et cela était la première fois que nous le voyions.

J'entends ce que vous avez dit et nous sommes ravis que la concertation aille toujours plus loin et dans la redescende. »

M. LEBRUN : « Vous pouvez aussi citer le travail sur les rythmes scolaires sur lesquels la concertation a été très large et où nous ne vous avons quasiment jamais vus. C'est aussi de la concertation et cela est municipal. N'est-ce pas Mme Besnard car vous étiez là ! »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

APPROUVE la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain sur l'îlot « Place de la Fête », telle qu'annexée à la présente délibération, par laquelle la Commune confie à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines une mission de maîtrise foncière.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 - PERMIS DE CONSTRUIRE N° 7868693C1027 : REFUS D'ADMISSION EN NON-VALEUR A L'ENCONTRE DE LA SCI RUE DU GENERAL GALLIENI

M. JEANBART : « Il s'agit d'une demande qui nous a déjà été adressée en octobre 2014 et pour laquelle le conseil municipal avait voté un refus.

Cette nouvelle demande a été adressée par les services de la Direction Générale des Finances Publiques ; il s'agit d'une créance de la SCI Gallieni sur une taxe d'urbanisme de 10 342.77 € et nous proposons au conseil municipal de voter contre l'admission en non-valeur de cette créance. Il faut savoir qu'une simple recherche internet montre que l'ancien gérant de la SCI rue du Général Gallieni est toujours en activité et que les 8 logements ont été construits et à ce titre nous ne voyons pas pourquoi nous accepterions cette demande en non-valeur. »

M. LEBRUN : « Nous sommes d'accord. En effet, cela est incompréhensible. Il faut que l'Etat prenne une société privée de recouvrement et dans ces cas-là, cela irait tout seul. Mais je pense qu'il s'agit d'un métier et qu'ils ne savent pas le faire. Il est vrai que certains gérants de SCI aiment bien noyer le poisson mais néanmoins le gérant a un nom et il n'en change pas ! Donc nous refusons une deuxième fois la mise en non-valeur et nous verrons bien ce que nous dira la DGFIP mais cela montre aussi que nous ne pouvons pas tout accepter de la part de promoteurs indécents. »

M. LEBRETON : « Je trouve que la délibération est à peu près écrite dans les mêmes termes que la précédente et je me demande si, pour le comptable et afin d'être un peu plus explicite, nous ne devrions pas reprendre la phrase qui est dans le rapport qui indique que la gérante est toujours en activité. Il en est davantage dit dans le rapport que dans la délibération. Or, si nous regardons car je l'ai fait hier, sur « sociétés.com », la SCI est toujours en activité, cette personne est toujours gérante et qui plus est de 7 SCI dans les communes voisines telles que Le Chesnay, Plaisir etc... Pouvons-nous être un peu plus explicites ? »

M. LEBRUN : « En fait, dans la délibération il est indiqué dans l'avant-dernier « Considérant » que le gérant de la SCI est un professionnel de l'immobilier toujours en activité et donc nous expliquons là pourquoi nous faisons ce refus. Je pense que nous accompagnerons et nous enverrons directement la délibération à la DGFIP avec un mot d'explication en disant pourquoi nous refusons une deuxième fois sur une autre créance de la mettre en admission en non-valeur. Ce sera un courrier d'accompagnement qui à mon sens sera plus incisif qu'une délibération dans laquelle nous ne pouvons pas exprimer trop d'humeur et qui doit rester juridique alors que le courrier sera un peu plus appuyé. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

REFUSE la demande d'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme d'un montant de 10 342,77 € à devoir par la SCI du 67 rue du Général Gallieni à la Commune de Viroflay consécutivement à la délivrance le 6 octobre 1993 d'un permis de construire n° PC 078686 93C1027 au profit de cette société, pour un ensemble immobilier composé de 8 logements au 67-69 rue du Général Gallieni à Viroflay.

DEMANDE à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques que tout soit mis en œuvre pour le recouvrement de cette somme.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 - AVENANT AU PEDT : MODIFICATION DES HORAIRES DANS LES ECOLES MATERNELLES DE VIROFLAY

Mme BILLAUDEL : « Donc il s'agit d'un premier avenant. Nous avons signé le PEDT en avril dernier et comme vous le savez les rythmes scolaires ont été mis en place en septembre 2014 à Viroflay ; nous avons fait des bilans au premier trimestre scolaire dans le cadre des conseils d'écoles et ici en janvier lors d'une réunion avec les directeurs d'écoles, l'inspectrice de l'Education Nationale et les associations de parents d'élèves, et le constat a été fait que les horaires mis en place pour les maternels étaient très néfastes, fatigants et des après-midi lors desquelles ils n'avaient le temps de rien faire à part faire la sieste. Donc, après un long débat et un vote unanime, il a été décidé de modifier légèrement pour la rentrée prochaine, les horaires des maternels en remettant leurs matinées à une durée de 3 heures et donc jusqu'à 11 h 30 avec une reprise de l'école à 13 h 30 ce qui instaure un décalage d'une demi-heure sur la pause méridienne entre les maternels et les élémentaires sans modification pour le mercredi. Cette proposition a été validée par Monsieur Clément, Directeur académique et il faut modifier en conséquence le PEDT ce qui est l'objet de cette délibération. »

Mme RUPH : « Du coup j'en profite et cela rebondit sur le sujet précédent. Comme je l'avais demandé par oral et je crois aussi en conseil municipal, dans le cadre de l'arrivée de Madame Danièle Haran, qui se trouve être beaucoup plus disponible que moi y compris en journée, d'avoir la partie des dossiers de suivi notamment scolaire et surtout le CCAS où les réunions sont toujours en journée quasiment, pourrait-elle reprendre ces parties-là car de plus elle connaît parfaitement ces sujets en tant qu'ancienne enseignante, Conseil d'Administration de la maison de retraite etc... J'en fais donc la demande plus formelle maintenant que Madame Haran est parmi nous depuis ce soir. J'ai eu une réponse plutôt mitigée pour le moment et je pense que ce serait une manière de montrer votre bonne volonté afin que nous puissions participer. Je reconnais tout à fait qu'aujourd'hui je n'ai pas le temps et je ne peux pas poser de journées ou demi-journées pour assister correctement aux réunions. Donc la demande est faite et nous attendons votre réponse. »

.../...

M. LEBRUN : « De toute façon, je l'ai dit en début de séance, nous désignerons en septembre les différents représentants de la ville dans les différentes instances, que ce soit les instances scolaires, périscolaires même s'il n'y en a pas beaucoup car l'instance en question est une instance officieuse qui a été le fruit de... »

Mme BILLAUDEL : « Non. Elle a été officialisée dans le PEDT mais c'est le maire-adjoint, les associations de parents d'élèves et... »

M. LEBRUN : « D'accord. Il y a aussi le CCAS et un certain nombre d'autres instances et donc, Madame Haran, préparez-vous à passer de bonnes soirées à la mairie. Sachant qu'il y a aussi des questions scolaires qui sont à regarder en terme de compatibilité, d'équipes scolaires avec des liens familiaux etc... Je ne rentre pas dans le détail mais il faut qu'il y ait bien séparation entre les intérêts des uns et des autres. Quand je dis intérêts excusez-moi mais il ne faut pas qu'il n'y ait pas de conflits possibles d'intérêts dans ce domaine-là. C'est un point important et nous y tenons à Viroflay. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de modifier les horaires scolaires en maternelle consignés dans le Projet Educatif Territorial (PEDT).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 - CONDITIONS D'ACCES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES

Mme VALLETTE : « Je vous propose donc aujourd'hui de délibérer sur les conditions d'accueil des enfants et des jeunes dans les structures d'accueil de loisirs de Viroflay. Vous devez savoir que cet accueil mis en place par la commune n'est pas un service public obligatoire et afin d'assurer une meilleure gestion de fonctionnement de ces services il convient d'en déterminer les conditions d'accès au vu des nombreuses demandes qui émanent de la ville et je vous propose que nous choissions que les personnes pouvant accéder à ces prestations soient :

- les enfants et les jeunes viroflaysiens, ou non viroflaysiens mais scolarisés à Viroflay
- les demandes particulières soumises à l'autorité exceptionnelle de Monsieur le Maire. »

M. LEBRUN : « Pourquoi exceptionnelle ? »

Mme VALLETTE : « Des demandes qui émaneraient du CCAS pour une situation particulière... »

Mme BILLAUDEL : « Et surtout les petits-enfants... »

.../...

Mme BESNARD : « Nous voulions vous demander à peu près combien de demandes... Madame Vallette disait qu'il y en a beaucoup mais nous voulions savoir combien de demandes nous avons par an et pourquoi ne correspondent-elles pas aux critères ? Alors je sais que nous avons des structures qui intéressent peut-être les gens de l'extérieur mais pourquoi le demandent-ils ? »

Mme BILLAUDEL : « Il y a plusieurs types de demandes. Des gens qui travaillent à Viroflay par exemple chez Bongrain et qui sont domiciliés à Paris, dont les enfants sont scolarisés à Paris et pour lesquels nous avons des demandes pour l'été. Nous avons actuellement des demandes de Chaville, beaucoup, puisque Chaville ferme au mois d'août ses centres de loisirs mais nous avons également des demandes en cours d'année pour l'année scolaire. Je reviens sur les demandes particulières soumises à Monsieur le Maire sont souvent des grands-parents viroflaysiens qui accueillent pendant quelques jours leurs petits-enfants et qui demandent une journée pour souffler. C'est souvent ce genre de demande ou une famille qui accueille un « petit cousin » et c'est pour cela que nous avons laissé cette possibilité ouverte. Après, vous dire le nombre exact je ne peux pas vous le dire comme ça mais il est certain que nous en avons eu pas mal déjà avec la fermeture de Chaville pour laquelle les gens ont été prévenus très tard et nous ont donc contactés pour avoir des places. »

M. LEBRUN : « C'est parce que nos centres de loisirs sont exceptionnels ; nous avons il est vrai de supers animateurs, il faut le dire. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de mettre en place des conditions d'accès aux accueils périscolaires des services enfance et jeunesse pour accéder à ces prestations de la manière suivante :

- aux enfants et aux jeunes viroflaysiens,
- aux enfants et aux jeunes non résidants dans la commune et scolarisés à Viroflay,
- sur demande particulière soumise à l'autorisation exceptionnelle de Monsieur le Maire.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11 - CONVENTION DE PRET AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES D'UNE MACHINE A GRAVER

Mme BILLAUDEL : « Le CLSPD dans sa séance plénière a constaté une recrudescence des vols de vélos sur la commune et il a été décidé d'inscrire dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance une action « marquage de vélos ». Cette stratégie, je vous le rappelle, a été votée le 11 février 2015. Le Conseil départemental possède une machine à graver les vélos très demandée. Pour pouvoir organiser des actions de prévention il faut au préalable avoir signé une convention avec le Conseil départemental pour qu'ils puissent nous prêter le matériel et c'est donc l'objet de la délibération.

.../...

Ce marquage est un moyen efficace pour lutter contre le vol des vélos ; il permet de vérifier sur internet avec un numéro référencé lorsque nous achetons un vélo si ce dernier n'a pas été volé et d'identifier son propriétaire. Aujourd'hui les actions ne sont pas encore déterminées et l'idée est d'en faire pendant 3 années de suite sur une semaine mais il faut d'abord que nous signions cette convention de prêt pour, ensuite, en fonction des dates où nous pourrions disposer de cette machine, organiser des actions.

Je vous remercie donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. »

M. GRELE : « Je suis très favorable à cette délibération car en un an je me suis fait voler deux vélos. Ce n'est pas un problème mais un fléau et je voterai toute initiative prise à l'encontre de ce fléau. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de la convention de prêt par le département d'une machine à graver les vélos.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : AVENANTS N° 1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Mme PILICHIEWICZ : « Lors du conseil municipal du 11 février 2015 la ville a signé une convention d'objectifs et de financement pour les 7 établissements d'accueil de jeunes enfants sur Viroflay et là cet avenant consiste à mettre un agent sur chaque établissement afin de faire les saisies sur ordinateur étant donné que pour l'instant les données sont envoyées par courrier. Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant aux conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant. Vous avez reçu les 7 avenants dont la seule chose qui diffère est un numéro différent par établissement. »

M. LEBRUN : « Le problème effectivement c'est qu'il y a des contrats structure par structure. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux conventions 200800709, 200800710, 200800711, 200800712, 200800713, 200800714, 200800715 concernant la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant dans le cadre de la Prestation de Service Unique annexés à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES ET LA COMMUNE DE VIROFLAY RELATIVE AUX MISSIONS DE PROTECTION INFANTILE POUR L'ANNEE 2014

Mme BERTHOD : « Le 21 novembre nous avons décidé de ne pas prendre trop de retard et nous avons autorisé Monsieur le Maire à négocier les termes de la convention avec le Conseil départemental par rapport aux missions de la protection infantile. Cette négociation ayant été effectuée, la convention est prête ; elle a été reçue et je vous propose de ratifier cette convention négociée qui prend acte à partir du 1^{er} janvier 2014. »

M. LEBRETON : « Nous allons voter cette délibération qui ne pose pas de problème particulier car il s'agit de ratifier la régularisation de 2014. Par contre, je profite de ce sujet de PMI pour vous dire que nous avons lu dans la presse que le Conseil départemental avait voté vendredi dernier une modification importante de l'organisation des PMI dans les Yvelines avec la suppression des 2/3 des centres de PMI. Vous êtes vice-président du Conseil départemental et vous devez être bien informé. Nous aimerions que vous nous disiez ce que va devenir la PMI de Viroflay. »

M. LEBRUN : « Avez-vous un peu de temps ? Le sujet est un peu en marge mais nous allons profiter du temps qui nous est donné. Oui effectivement, vous avez bien lu dans la presse que le Conseil départemental restructure totalement son organisation territoriale pour passer de 9 territoires d'action sociale à 6 territoires calqués sur les intercommunalités notamment dans le secteur urbain car sur le secteur rural cela est plus compliqué.

Nous créerons à l'intérieur de ces territoires, des maisons départementales de l'action sociale qui regrouperont un certain nombre de fonctions et de compétences liées à celles du Conseil départemental.

Sur la question des PMI et des PI car à Viroflay il s'agit bien d'une Protection Infantile, car nous n'avons pas de sages-femmes et pas de suivi de femmes enceintes à Viroflay ce que nous n'avons jamais eu puisqu'elles sont suivies par ailleurs dans d'autres PMI si elles le souhaitent, nous avons décidé d'un schéma qui permettrait de passer de 62 lieux de PI ou PMI dans les Yvelines à 21 environ. Je tiens aux 21 environ dans le sens où cela peut être 21, 22 ou 23 selon les cas puisque maintenant il s'agit de rentrer dans l'organisation spécifique de ce plan.

Pourquoi cela ? Il faut donner les raisons car la presse souvent ne dit pas ce qu'il en est. Il se trouve qu'historiquement un certain nombre de PI et de PMI ont été ouvertes dans le département dont celle de Viroflay selon un certain nombre d'heures très limité dans la semaine ce qui faisait qu'elles n'atteignaient pas leur objectif de visibilité et de service à la population. Certaines étaient ouvertes ½ journée par semaine dans certains secteurs avec un créneau de consultation possible et souvent nous nous sommes rendus compte que dans pas mal de secteurs de PMI, souvent il fallait attendre un mois voire un mois et demi et jusqu'à trois mois et demi pour obtenir un rendez-vous pour une femme avec son enfant afin de le faire suivre par un médecin ou une pédiatre de PMI.

.../...

En plus, se rajoute le fait que nous manquons de médecin de PMI, d'infirmières, tout cela aggravant le phénomène.

Constatant cela, nous nous sommes dits qu'il y avait certainement mieux à faire en regroupant les centres qui, même s'ils sont moins nombreux, puissent être ouverts 5 jours sur 7 voire éventuellement le samedi dans certains cas, du lundi matin 8 h 30 au vendredi soir 17 h 30 avec beaucoup plus de visibilité et des équipes renforcées dans ces centres, quitte à pouvoir de temps en temps faire des visites à domicile que nous ne faisons pratiquement plus. C'est un point important et nous avons évalué qu'avec ce regroupement des PMI de 62 à 21 nous pouvons proposer une augmentation de près de 40 % de l'offre de service aux Yvelinois à budget constant. Cela nous paraît, dans la période actuelle, de bonne gestion et à périmètre financier constant ce qui est un point essentiel. C'est une réorganisation qui donne plus de services et un meilleur service globalement aux Yvelinois.

Evidemment il va y avoir des PMI qui vont fermer. La liste n'est pas encore totalement définie. La PI de Viroflay réalise deux consultations et une ou deux permanences qui sont proposées ; le reste du temps les locaux sont utilisés pour des activités municipales à tel point d'ailleurs que certaines mamans considéraient que le service PI était totalement municipal. Une visibilité donc totalement nulle pour le département puisque c'est sa compétence première. Les activités municipales qui occupent la plupart du temps les locaux de la PI sont très demandées, recherchées et appréciées par la population et depuis les années 1990 nous avons eu une puéricultrice très en avance, Mme Rouméas qui nous disait qu'il fallait travailler sur la prévention, le lien parent-enfant et elle était une précurseur de l'action du lien parent-enfant.

Le schéma d'ouverture, de maintien ou de fermeture se fera aussi en fonction des possibilités d'accès sur les lieux de PMI pour les populations concernées. Donc il faut que nous trouvions des lieux qui soient tous des lieux de PMI et pas que PI et avec des facilités de liaison entre villes. C'est un des principes que nous mettrons en place.

L'autre question, qui a fait l'objet d'un débat au Conseil départemental la semaine dernière, pour laquelle nous essaierons d'avoir des solutions alternatives pour les lieux où les PMI fermeront afin de proposer quand-même, de temps en temps un service de proximité pour les mamans qui n'auraient pas de possibilité de se déplacer d'elles-mêmes.

Je ne peux donc pas vous dire à l'heure actuelle ce qu'il en est précisément pour le centre de Viroflay ; il est peu ouvert en tant que PI et il fait partie des centres qui pourraient être amenés à fermer. La discussion est en tout cas engagée pour continuer à proposer un service de ce type-là et continuer à proposer un service sur la consolidation du lien parent-enfant, que ce soit un service porté en partie par le Conseil départemental ou par la ville de Viroflay. Je l'affirme clairement et nous serons amenés à travailler sur ce dossier dans les mois qui viennent et les décisions seront prises en concertation avec les élus de Viroflay, la maire-adjoint chargée de la petite enfance et de la famille, moi-même évidemment et le vice-président du Conseil départemental en charge de la réorganisation des établissements sociaux et médico-sociaux du département. Voilà ce que je peux vous dire à l'heure actuelle ; ce n'est pas tranché et il y a des options qui peuvent encore être prises mais je ne peux pas vous dire si oui ou non cela va fermer et dans quelles conditions. »

M. LEBRETON : « Il me paraît important de garder un service de proximité même s'il n'a pas les mêmes que précédemment. Il faut quand-même garder un point d'accueil et de proximité car pour les jeunes mamans avec leurs poussettes, leurs contraintes horaires etc..., il leur est difficile de se déplacer. Donc faire des économies d'échelle en regroupant, c'est bien, mais il est plus facile de déplacer un médecin ou une puéricultrice en voiture que de faire déplacer des mamans avec leurs enfants et leurs horaires. »

.../...

M. LEBRUN : « Certainement. Ceci dit il y a aussi des pédiatres locaux dont une sur Viroflay et là aussi il est difficile d'obtenir un rendez-vous. Nous sommes aussi dans une période, depuis quelques années, où les mamans sortent très vite de la maternité car parfois à J + 1 elles peuvent sortir. Lorsque ces mamans n'ont pas leur famille autour d'elles, elles peuvent être un peu perdues. Il faut falloir aussi travailler sur le fait de ne pas laisser les mamans, les papas aussi car il y a toujours un géniteur, sans réponse et sans une première orientation face à un questionnement parfois bête mais, lorsque l'on découvre son rôle de parent, cela n'a pas été appris avant. »

Mme BERTHOD : « J'aurai vraiment à cœur de toute façon de soutenir toutes ces missions de parentalité que la ville de Viroflay pratiquait à la PI. Dans mes missions de maire-adjoint je reçois beaucoup de personnes dans mon bureau qui souvent viennent expliquer leurs difficultés par rapport à leur logement ou à des places en crèche qu'ils n'ont pas etc... Mais il y a une chose qui revient sans arrêt et qui met du baume au cœur, c'est la façon dont les jeunes mamans me disent : « à la PI ça c'est génial ! La PI c'est l'accueil, un lieu d'écoute, elle remplace ma maman... » Et je me dis que pour une personne qui dit du bien, il y en a certainement derrière, 10 qui n'ont rien dit et cela va être pour moi la motivation permanente de continuer à soutenir ces jeunes parents qui ont besoin que nous les aidions à acquérir la transmission qui ne se fait plus. »

M. LEBRUN : « Nous sommes d'accord. Ceci étant la mission des puéricultrices ou des médecins de PMI ne se limite pas à des consultations. Il y a aussi des bilans de 4 ans c'est-à-dire que chaque enfant de 4 ans doit subir un bilan médical afin d'essayer d'identifier les difficultés de développement qu'il peut avoir ou un certain nombre de choses et donc ces bilans continueront à être faits d'une façon ou d'une autre et certainement d'une façon plus importante que cela était jusqu'à présent car nous n'avons pas suffisamment de temps pour le faire à cause de l'organisation. Aussi, le suivi d'agrément des assistantes maternelles qui est fait par les PMI. Il y a donc un certain nombre de choses qui continueront à être faites sur l'ensemble du territoire des Yvelines avec un service amélioré et la question de la proximité qu'il faut encore continuer à améliorer. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

RATIFIE la convention négociée entre le Conseil Départemental et la Ville de Viroflay relative aux missions de protection infantile annexée.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

14 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

M. LEBRUN : « Je ne vais pas rentrer dans tous les détails ce qui serait fastidieux mais seulement rappeler le principe. Cette CLECT se réunit au sein de Versailles Grand Parc soit lorsqu'il y a des changements de périmètre dans les villes de l'intercommunalité, soit des changements de périmètre dans les compétences c'est-à-dire des compétences qui auraient pu être transférées des villes vers les intercommunalités.

En l'occurrence cette CLECT s'est réunie du fait que nous avons accueilli dans Versailles Grand Parc des nouvelles communes comme Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay et Châteaufort, celles-ci étant rentrées en 2013 ou en 2014. Pour l'instant Vélizy-Villacoublay n'en fait pas encore partie puisqu'elle rentre au 1^{er} janvier 2016.

Le principe étant que les villes ne pouvant plus toucher la fiscalité issues des emprises, transfèrent l'ensemble des recettes qu'elles percevaient par les entreprises à Versailles Grand Parc et transfèrent en même temps les dépenses qu'elles avaient engagées précédemment concernant les compétences qu'elles avaient transférées à Versailles Grand Parc. J'essaie de simplifier au maximum.

La plupart du temps nous constatons un excédent de recettes par rapport aux dépenses. Tout cet excédent-là revient ensuite sous la forme d'une attribution de compensation aux villes qui sont rentrées. Cela veut dire que l'année de l'entrée dans l'intercommunalité, le schéma est neutre, l'incidence financière est neutre et pour l'intercommunalité et pour la ville. Est-ce clair ? Le plus difficile est de faire l'évaluation des charges car il faut aller voir dans les comptes administratifs des communes, vérifier, discuter et tout cela est un travail assez complexe fait par les services principalement et ensuite étudié par la fameuse CLETC. Tout cela est expliqué dans le rapport de façon très rapide et cela donne lieu à la définition d'une attribution de compensation, ville par ville, dont je vais vous donner les montants pour chacune :

- Les ressources fiscales transférées sont de 2 379 000 € pour Bougival, 5 770 000 € pour La Celle Saint Cloud, 10 481 000 € pour Le Chesnay et 379 000 € pour Châteaufort.
- Les charges transférées sont de 115 000 € pour Bougival, 711 000 € pour La Celle Saint Cloud, pour Le Chesnay cela reste particulier parce que, puisque nous avons aussi la compétence « environnement et collecte des ordures ménagères » indépendamment des taxes sur les entreprises, il y a aussi la taxe sur les ordures ménagères, la TEOM également transférée en recettes. Il se trouve que Le Chesnay avait une TEOM excédentaire par rapport aux dépenses engagées, ce qui fait que nous avons non pas des dépenses nettes transférées mais une sorte de recette nette de dépenses transférées sur cette compétence « ordures ménagères » qui fait que nous devons au Chesnay 257 000 € de plus. Pour Châteaufort il s'agit simplement de charges nettes de l'ordre de 2 424 € ce qui n'est pas grand-chose.

Par rapport à cela, nous avons les ressources transférées, des rôles supplémentaires d'imposition qui sont arrivés pour 2013 ou 2014, les compensations d'exonération de la taxe d'habitation départementale et là cela devient très compliqué, qui rentrent aussi – les charges transférées ce qui fait que nous avons une allocation de compensation définitive de :

- 2 300 000 € pour Bougival
- 5 135 000 € pour La Celle Saint Cloud
- 10 889 000 € pour Le Chesnay
- 379 000 € pour Châteaufort.

.../...

C'est neutre l'année où les villes rentrent mais, nous pouvons espérer, en tout cas que les recettes qui sont touchées par Versailles Grand Parc croissent via la dynamique des bases de l'ancienne taxe professionnelle au niveau du développement économique. Les villes n'ont plus cette recette, (ni l'évolution des bases, ni des taux) et c'est donc Versailles Grand Parc qui l'a et qui, par un système de réattribution, garde 40 % et reverse 60 % de la dynamique de base, c'est-à-dire l'évolution positive aux différentes communes via une autre ressource votée chaque année par Versailles Grand Parc et intégrée dans les budgets de chacune des villes chaque année.

Nous en profitons car cette CLETC a aussi non seulement validé et intégré des transferts de compétences, de charges et de recettes mais acte des « détransferts ». Ce sont des retours de dépenses, qui avaient été transférées via la CLETC par des communes à l'intercommunalité, de l'intercommunalité vers les villes. Il s'agit de « détransferts » d'interventions musicales en milieu scolaire qui concernaient les villes de Buc, Jouy-en-Josas et Viroflay. Nous avions une personne qui faisait des interventions musicales dans les écoles et nous l'avions transférée un peu plus tardivement à Versailles Grand Parc et comme il s'agit d'actions en milieu scolaire non liée directement au conservatoire, nous la récupérons ce qui fait que les « détransferts » s'élèvent à :

- 18 000 € pour Buc
- 14 000 € pour Jouy-en-Josas
- 28 509 € pour Viroflay.

Forcément, les attributions de compensation sont corrigées pour l'année 2015 et les suivantes et vont donc être augmentées de ces montants puisque ce n'est plus Versailles Grand Parc qui assure la dépense mais Viroflay, Buc ou Jouy-en-Josas.

Logique, l'opération doit être neutre et cela est d'une grande clarté.

Egalement un « détransfert » de la danse-théâtre sur Saint-Cyr-L'école pour un montant de 151 000 € puisque c'est la commune qui se charge de cette question-là en direct.

Ce sont des sujets qui avaient suscités un débat au début et cela ne m'étonne pas que ces différentes dépenses reviennent dans les villes et cela était assez compliqué de gérer ces différents personnels.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

15 - EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC A LA COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY

M. LEBRUN : « Il s'agit de la 19^e commune intégrée dans Versailles Grand Parc, qui n'est pas la moindre des communes et qui est donc Vélizy-Villacoublay échappée des griffes de Grand Paris Seine Ouest pour rejoindre les Yvelines au sein de Versailles Grand Parc. La ville de Vélizy reste isolée pour l'année 2015 et deviendra « Versailles Grand Parcaise » à partir du 1^{er} janvier 2016. Son maire fait déjà partie des conseils communautaires afin qu'il soit impliqué dans les différents projets en cours.

Nous vous proposons d'approuver l'intégration de Vélizy-Villacoublay dans l'intercommunalité Versailles Grand Parc. Nous ne parlons pas encore de CLETC mais nous reviendrons évidemment devant vous à ce sujet et là ce ne sera pas triste au niveau des montants !

Je ne dis pas que cela ne pose pas certains problèmes car il y a aussi la question de la péréquation et j'en parlerai à ce moment-là. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

16 - APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) VERSAILLES GRAND PARC/SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES/VELIZY-VILLACOUBLAY APRES ENQUETE PUBLIQUE

M. LEBRUN : « Vous savez tous que le CDT est un contrat issu de la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 puisque le Grand Paris était ce système de transports sur la région parisienne principalement sur la petite couronne mais en partie sur la grande couronne qui permettait de desservir un certain nombre de quartiers non pas en étoile mais de façon circulaire soit autour de Paris, soit traversant Paris et en tout cas permettant de desservir les banlieues entre elles principalement.

Ce Grand Paris prévoyait que soient conclus des Contrats de Développements Territoriaux dans les périmètres des nouvelles gares de ce Grand Paris. L'idée étant de dire « nous apportons une gare, un nouveau moyen de transports, et nous demandons aux communes autour de ces gares de s'engager sur le développement concerté, négocié entre l'Etat et ces communes. Là-dessus, le CDT a un peu évolué dans le sens où il devient un élément de programmation pour de futurs contrats de plans ou de contrats de projets Etat-Région et Collectivités pour inscrire des projets qui pourraient permettre d'assurer le développement de ces différents territoires dans tous les axes de développement qu'ils soient économiques, d'habitat et de transports en commun ou transports individuels.

.../...

Le CDT a fait l'objet d'une procédure tout à fait planifiée et inscrite dans le marbre, d'aller-retour entre un certain nombre d'instances, présentée devant Paris-Métropole, approuvée par le Préfet ; il y a eu aussi des enquêtes publiques et un certain nombre de choses sur le sujet et le résumé de ce CDT est un pavé de 280 pages et il est principalement lié à une Opération d'Intérêt National, OIN sur le territoire de Saclay. Cette OIN couvre un territoire qui est assez large, dont Viroflay faisait partie dans le cadre de l'Etablissement Public de Paris-Saclay. Même si nous ne sommes pas totalement en phase avec le Plateau de Saclay, nous en faisons partie. Ce sont donc maintenant les deux intercommunalités et Vélizy qui sont dans ce Plateau de Saclay.

Les différents enjeux qui sont décrits dans ce CDT sont des enjeux fonciers importants puisqu'il y a un certain nombre d'endroits qui vont être amenés à muter dans les années à venir et dont la mutation doit être accompagnée par les collectivités locales, la Région, le Département et l'Etat. Je vous montrerai ce soir simplement 3 cartes puisque c'est l'aboutissement d'un diagnostic sur les différents plans que j'ai indiqués ; les 3 cartes sont d'une part les enjeux fonciers et vous voyez par exemple que sur ce périmètre-là nous avons en jaune les différents enjeux fonciers c'est-à-dire les lieux où il peut y avoir un développement soit économique, soit de l'habitat ; les lieux les plus proches sont le secteur des Matelots sur Versailles mais il peut y en avoir d'autres comme la Caserne Pion, la Caserne Renard sur St Cyr, le Val de Sygrie sur Bièvres, opération de développement économique, le Fort de Buc à côté de la Zone d'Activités, foncier destiné à l'habitat, Guyancourt avec un enjeu foncier assez important en marge du technocentre et directement sur la ligne 18 du Grand Paris, et un enjeu foncier très fort également sur Satory, au Sud de la N 12 et un enjeu important sur le périmètre de Versailles/St Quentin autour de Trappes et de la RN 10 dans Trappes. Et, au bout, du côté de Coignières, un enjeu foncier important aussi autour des « Bécane » ce qui est un peu plus éloigné.

Tout cela s'inscrit dans le schéma de territorialisation de l'offre de logements, la TOL qui est la décomposition géographique de l'objectif de 70 000 logements à construire en région parisienne par an sur les années à venir, Versailles Grand Parc devant en prendre près de 1 800 à son compte par an sur son territoire.

La 2^e carte que je voulais vous montrer : le CDT inscrit en dur des projets d'infrastructures de transports en commun qui sont soit en cours de réalisation, soit en projet réellement. Nous citons donc le projet du tramway T 6 qui sera en service en 2016 dont le financement et les travaux sont en cours, la TGO, Tangentielle Ouest qui relie Saint-Germain voire Achères/Cergy à Saint-Cyr et voire plus tard à Versailles-Chantiers, projet pour lequel les enquêtes publiques ont déjà eu lieu, projet de tram-train Massy/Evry/Versailles qui devra être finalisé, projets de liaison en transports en commun en sites propres, les TCSP, notamment un qui se situe au Sud du Plateau de Saclay, le TCSP Massy/Saint-Quentin qui passe le long de Châteaufort et de Voisins le Bretonneux, une liaison BHNS, Bus à Haut Niveau de Service entre Les Ulis/Saclay/Vélizy et le Pont de Sèvres, un TCSP La Verrière/Elancourt/Trappes, un autre du côté de La Clef Saint-Pierre/Bois d'Arcy et Montigny, le prolongement du RER C à Coignières donc nous avons inscrits tous ces projets-là qui ne dépendent pas forcément de Versailles Grand Parc mais principalement de la Région. Petit détail sur le fait que le BHNS Pont de Sèvres/Vélizy/Saclay/Les Ulis s'est transformé de bus en téléphérique. Cela a été acté dans le CDT comme étant un téléphérique et les études vont être faites pour relier à minima le Pont de Sèvres et Vélizy, ce dernier ayant une capacité de 8 000 passagers à l'heure. Il y a une « zone-emploi » de 40 000 habitants et après, la liaison Orsay/Les Ulis ne sera pas en téléphérique mais plutôt en bus en site propre ou en haut niveau de service.

.../...

Il se trouve que la question du téléphérique est intéressante parce que de plus en plus de villes travaillent sur des projets de téléphériques et je ne parle pas de Grenoble car nous sommes sur une grande pente mais des villes en Espagne qui les mettent en place et il était aussi question de téléphérique à Issy-les-Moulineaux, sujet qui n'est pas tabou et l'avantage est qu'il n'y a aucune emprise au sol quasiment ce qui est donc beaucoup moins cher à réaliser.

3^e carte : il s'agit de la question d'accompagnement du développement via des infrastructures routières ou des améliorations d'infrastructures routières afin d'essayer de désengorger certains endroits un peu difficiles. Notamment la question autour de Satory : il faut créer un nouvel échangeur entre le RD 91 et la RN 12 aux alentours de Satory ; la question aussi cruciale du désenclavement du Sud de Buc, question du barreau entre la RD 938 et la RD 91 et faire un carrefour au bout de la RD 91 ; les échangeurs ; éventuellement la mise en souterrain de la RN 10 dans Trappes. Ce sont tout un tas de projets qui, s'ils ne sont pas réalisés, et que les logements et les emplois sont quand-même faits, risquent d'engorger de façon encore plus importante notre secteur. Un autre diffuseur aussi du côté de Vélizy 2 situé à côté du Courtepaille, qui prendrait donc sa place afin de faire un accès direct car lorsque nous sortons de Vélizy 2 nous arrivons directement sur la 118 qui est encombrée le soir et le matin ce qui permettrait de s'échapper et atteindre l'A 86 pour aller en direction de Fresnes ou de Saint-Quentin ce qui coûterait 42 000 000 d'€ financés pour moitié par les privés c'est-à-dire par Vélizy 2 notamment et pour moitié par le public Etat/Région/Départements et Commune de Vélizy.

Une dernière chose sur ce CDT que je vous ai résumé de façon importante : l'idée initiale du Grand Paris était de dire : nous définissons un moyen de transport que nous commençons, dont nous commençons la réalisation et en même temps nous prévoyons le développement en parallèle. Pour éviter de faire comme nous avons toujours fait, c'est-à-dire faire le développement des zones d'activités ou des logements et plus tard pour les moyens de transport. Vélizy en est l'exemple flagrant car sa zone d'activités s'est développée de façon extrêmement importante jusqu'à arriver à 40 000 emplois sans moyen de transport performant ce qui fait que cela a des répercussions sur l'ensemble de la voirie aux alentours de Vélizy. L'idée était donc intéressante et en fait les objectifs en terme de construction de logements nous rattrapent et il nous est dit que nous allons quand-même garder les 70 000 logements même si les moyens de transports arrivent plus tard et notamment la ligne 18 du Grand Paris qui fait Massy-Versailles, dans le schéma de programmation du Grand Paris, qui est programmée pour 2030 ou au-delà. Mais malheureusement, le cluster de recherche qui devrait focaliser 25 % de la recherche française sur Saclay est en train de se construire, les écoles sont en train de s'implanter, des établissements de recherche sont en train de s'y implanter, Polytechnique s'agrandit et les logements commencent à être construits. Nous allons nous retrouver dans une phase où nous n'aurons pas développé les moyens de transports et nous aurons quand-même les différents équipements et plus d'habitants, plus d'emplois et nous risquons de nous retrouver un peu coincés. De plus, nous nous retrouvons dans une phase où l'argent public va manquer de façon très forte donc tout cela se télescope un peu mais les objectifs en terme de logements ne sont pas abandonnés pour autant par l'Etat. Donc c'est le seul bémol que je pourrais donner par rapport à ce CDT sur le fait que nous avançons avec quelques difficultés et nous ne savons pas quelles sont les perspectives au final sur ces différents développements. Ceci dit nous avons un magnifique territoire avec de très beaux centres de décisions, des centres de recherche absolument fabuleux, Satory va être à terme un endroit sur la mobilité durable et innovante absolument extraordinaire, endroit où le CDT va nous permettre d'afficher des choses et récupérer des financements afin que notre territoire continue à être attractif mais encore agréable à vivre car un des axes du CDT est de dire qu'il s'agit d'un lieu vraiment agréable à vivre dont nous voulons continuer à garder l'équilibre entre l'environnement, la qualité de vie et le développement.

J'ai peut-être été un peu long mais cela nécessitait de faire ce point et chaque commune est amenée à délibérer sur le CDT de la même façon que Versailles Grand Parc le fera lundi prochain. »

M. MOSSE : « Juste une petite question par rapport au CDT Monsieur le Maire : dans le cadre du futur projet des Jeux Olympiques 2024, le CDT souhaite-t-il s'y associer pour éviter que des infrastructures très conséquentes aillent dans les quartiers habituels que sont la Seine-Saint-Denis ou ces départements, alors qu'il y a des possibilités d'accueillir par exemple le village olympique, des piscines etc... Je sais qu'il y a des choses bien ancrées déjà a priori à Aubervilliers va être le choix du village olympique français si la candidature est validée et je connais un peu le dossier et en même temps je sais que des portes sont encore assez ouvertes. Je crois que Versailles et Saint-Quentin réfléchissent... A travers les sports type jeux olympiques, il est sûr que les infrastructures routières comme par hasard vont très vite ainsi que les déplacements urbains. N'y a-t-il pas un enjeu pour le CDT sur ce sujet ? »

M. LEBRUN : « L'avantage des jeux olympiques c'est que cela se passe en été avec un certain nombre d'habitants de notre région qui partent en vacances et cela libère donc un certain nombre de créneaux routiers qui habituellement sont engorgés mais qui durant l'été sont beaucoup plus disponibles. Ceci étant il y a quand-même besoin de moyens de transports puisque nous faisons venir à la fois des sportifs mais surtout les spectateurs qui sont plus nombreux et qui viennent remplacer les habitants partis en province. Le CDT n'intègre pas spécifiquement des équipements... parce que les deux calendriers ne sont pas compatibles dans le sens où nous venons de décider de postuler pour les jeux olympiques il y a quelques jours alors que le CDT lui a déjà été établi. Et comme il y a des projets là-dedans qui doivent commencer à être travaillés et à être initiés en terme d'études et de recherches de financements, il n'est pas question d'attendre que le CDT rejoignent les jeux olympiques ou inversement.

Ceci étant je pense que si certains éléments viennent à être découverts, des avenants au CDT pourront être faits. Dans notre région, les sites olympiques prévus sont relativement peu nombreux dans notre secteur et plutôt sur la proche banlieue, le parc des Princes, Jean Bouin, Roland Garros ; sur les Yvelines c'est le vélodrome, le golf national de Saint-Quentin, éventuellement Versailles, Le Château pour accueillir des sports tels que le beach-volley... Donc assez peu sur notre secteur et pas mal sur le nord de la région parisienne. La difficulté aussi c'est que pour les premières lignes du Grand Paris, la première était prévue pour 2020 et est annoncée avec 2 ans de retard donc pour 2022 ; nous nous rapprochons donc dangereusement des 2024 qui correspondent aux jeux olympiques. Je pense donc que ce n'est pas une bonne idée de décaler de 2020 à 2022 étant donné qu'il ne faut pas trop d'éléments en notre défaveur du côté du comité olympique. »

M. BOUFFARTIGUE : « Je ferais bien un grand débat sur l'urbanisme car j'adore cela mais avant l'été je vais m'abstenir. Je vais quand-même dire quelques mots surtout que j'ai consulté le dossier mais je n'ai pas lu attentivement les 150 pages.

Nous voterons l'approbation de ce CDT car il y a un certain nombre de choses intéressantes. Les contrats de qualification sont toujours intéressants car nous avons vu ce que cela donnait lorsque nous avons fait des choses sans planifier et des éléments comme le triptyque logements/activités/transports sont intéressants.

.../...

Il y a des idées un peu intéressantes auxquelles je n'avais pas forcément pensé. Comme nous parlons souvent du parcours résidentiel à Viroflay, il y a en gros l'équivalent pour les entreprises car une entreprise doit pouvoir grandir et évoluer facilement dans ses locaux sans forcément devoir déménager très loin. Simplement, vous ne l'avez pas dit dans votre présentation ; il nous est demandé de voter, enfin d'approuver ce plan avec une réserve, la réserve étant une demande de précision sur le potentiel exact de logements et d'activités sur le Plateau de Satory avec les études de maîtrise ; cela ne nous pose pas de problèmes et vous l'avez dit, il faut essayer de coordonner les choses et il est vrai que ce n'est pas forcément évident et que nous aurons certainement un décalage entre les logements, les emplois puis les transports et ce sera un décalage de 10-15 ans et peut-être est-ce encore trop mais quand nous voyons Vélizy qui aura attendu le métro pendant près de 50 ans, on se dit que nous progressons un petit peu. Il est sûr que je comprends qu'il y ait encore besoin de précisions mais nous voulons juste affirmer que les objectifs de logements pour nous sont toujours importants car ils répondent à des besoins et je suis tout à fait d'accord sur le fait que cela aurait été beaucoup mieux si les transports étaient arrivés en même temps que les logements mais il ne nous semble pas opportun de ralentir ou de ne pas construire ces logements. J'ai toujours grandi avec l'idée qu'il manquait des logements en Ile-de-France et j'aimerais bien un jour, dans mon existence vivre une époque où nous dirons qu'il y a assez de logements en Ile-de-France. Je me souviens que ma grand-mère lisait le Figaro dont j'ai arrêté la lecture depuis. Etant petit, à la fin des années 90, je me souviens que dans le Figaro Magazine figuraient des articles sur la flambée des prix à Paris ; c'était déjà l'histoire de l'immobilier et du manque de logements. C'est donc une très vieille histoire comme l'urbanisme francilien avec des choix que nous payons encore aujourd'hui et que nous avons du mal à résorber et nous essayons de faire mieux. Quand nous parlons de la RD 10 à Trappes c'est sûr qu'en terme d'urbanisme de qualité, nous nous apercevons que ce que nous avons fait avant, ne sera plus refait et qu'il faut essayer d'améliorer les choses ce qui prendra très longtemps mais j'espère que nous arriverons au bout et même s'il y a toujours des problèmes qui surviennent, au moins sur le quantitatif, que nous arrivions enfin à résorber ce problème malgré que nous sommes un pays dont la population augmente. Nous pourrions être comme l'Allemagne et arrêter de faire des enfants et nous supprimons ainsi le problème du logement sauf que nous verrons dans 20 ans comment les Allemands feront pour payer leurs retraites. Il y a toujours des avantages et des inconvénients à tout mais je préfère quand-même que nous ayons une démographie dynamique qui demande que nous fassions des logements.

M. LEBRUN : « Nous avons mis cette précision car il est important aussi que l'Etat puisse s'engager car il s'agit là d'un contrat entre l'Etat et les collectivités. Il est important que l'Etat puisse s'engager car il dispose de terrains de façon assez importante sur ces enjeux fonciers que nous avons vu tout à l'heure notamment à Satory via le Ministère de la Défense mais là aussi, l'Etat en tout cas dans ses différentes structures, tergiverse de façon importante entre le prix de vente sachant qu'en plus les terrains en question sont tous pollués par des explosifs, des choses comme cela parce qu'à la fois Satory a eu des activités militaires mais en plus elle a été bombardée lors de la 2^e guerre mondiale de façon assez importante là aussi et il y a donc une dépollution pyrotechnique à faire extrêmement importante et coûteuse. Donc nous demandons à l'Etat de nous dire quand cela pourra être libéré et quand cela pourra être dépollué. S'il faut attendre 10 ou 11 ans, comme pour les terrains de l'A 86 qui eux n'étaient pas pollués plus que ça, bon... Mais c'est important qu'il s'engage car il demande beaucoup d'engagements des communes mais s'applique peu de règles contraignantes pour lui-même. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le Contrat de développement territorial (CDT)* de Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay sous réserve de l'adoption d'un avenant précisant le potentiel exact de logements et d'activités du plateau de Satory dès que les études de maîtrise d'œuvre urbaine auront été réalisées en tenant compte des solutions effectives de desserte du plateau.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015 EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **8 avril 2015**
 - Avenant n° 6 à la création de la régie d'avances du Service Enfance Jeunesse de la Ville de Viroflay
- **16 avril 2015**
 - Tarification du service pédagogique
- **20 avril 2015**
 - Autorisation d'occupation temporaire du Pavillon du Jardinier du parc de Bon Repos accordée à l'association « Accueil Ecoute Viroflay »
- **28 avril 2015**
 - Marché « fourniture et déploiement d'une solution logiciel de gestion de courrier » MAPA 14 DFI 03 déclaré sans suite
- **29 avril 2015**
 - Attribution d'une subvention pour élargissement de portail (2)
- **15 mai 2015**
 - Avenant n° 6 à la création de la régie d'avances paiement des dépenses des activités des Affaires Culturelles de la Ville de Viroflay
 - Avenant n° 3 à la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités des Affaires Culturelles de la Ville de Viroflay
- **18 mai 2015**
 - Tarification des prestations de la bibliothèque de Viroflay

.../...

- **19 mai 2015**
 - Mise à disposition de la salle du Pavillon d'Elvire : tarifs pour l'année 2016

- **21 mai 2015**
 - Mise à disposition d'une place de stationnement sis sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de Madame Mirabelle KIRKLAND

- **27 mai 2015**
 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Viroflay et l'association Solidarité Coordination Yvelines (SCY)

- **10 juin 2015**
 - Aliénation de la remorque plateau immatriculée 443 DBY 78
 - Aliénation de la remorque plateau immatriculée 728 EEF 78
 - Signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire d'un local sis 185 avenue du Général Leclerc entre la Ville de Viroflay et l'association HATLAB

- **18 juin 2015**
 - Marché de nettoyages des locaux et de la vitrerie dans les bâtiments communaux – AO 15 BA 01